

Article 6 : Calendrier

La date limite de retour des dossiers de candidature est fixée au :

Lundi 13 février 2012

(cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier illisible, non conforme ou envoyé après cette date ne sera pas retenu.

Article 7 : Jury

Un jury composé d'institutionnels et de professionnels du tourisme se réunira en mars 2012 afin de procéder à l'examen des dossiers.

Article 8 : Lauréat

Un lauréat par catégorie sera choisi. Ces lauréats se verront remettre un diplôme spécifiant la catégorie et l'année de leur récompense.

Le jury désignera parmi ces lauréats le gagnant du concours qui se verra offrir une participation à un salon touristique avec le Comité Départemental de Tourisme et bénéficiera d'un accompagnement promotionnel pendant une année, au travers des actions et des éditions du Comité Départemental de Tourisme.

Article 9 : Remise des trophées

Les Trophées du Tourisme du Loiret seront décernés lors de la **Bourse Touristique**, organisée chaque année par le Comité Départemental de Tourisme du Loiret, qui se déroulera le **jeudi 5 avril 2012**.

La participation à ce concours engage les participants à accepter les articles de ce règlement.



REGLEMENT

Article 1 : Objectif

Le Comité Départemental de Tourisme du Loiret organise la 6^{ème} édition du concours des Trophées du Tourisme. Ce concours a pour objectif de valoriser les prestataires qui participent au développement de l'activité touristique dans le département du Loiret.

Article 2 : Conditions de participation

Peuvent être candidates les personnes physiques ou morales, qui remplissent les deux conditions suivantes :

- Exercer une activité touristique dans le département du Loiret
- Etre porteur d'une opération ou d'une réalisation à but touristique, en cours d'activité depuis deux saisons pour les catégories ❶ à ❹ et pour la catégorie ❺ en cours d'activité au minimum au 1^{er} août 2011. Il s'agit, en effet, de mettre en valeur à la fois les initiatives déjà existantes, mais également le lancement d'actions innovantes et de qualité sur notre territoire.

Comité Départemental de Tourisme - 8, rue d'Escures – 45000 ORLEANS

☎ 02 38 78 04 04 📠 02 38 77 04 12

E mail : info@tourismeloiret.com - Site Web : www.tourismeloiret.com



Article 3 : Catégories

Le concours des Trophées du Tourisme du Loiret 2012 comporte 5 catégories :

① Patrimoine touristique

Cette catégorie concerne les musées, monuments, parcs et jardins ou tout autre organisme dont l'action vise à la conservation et à la valorisation du patrimoine départemental ainsi que la valorisation de l'identité culturelle du Loiret.

L'opération concernée doit être en cours d'activité depuis deux saisons minimum.

② Activités touristiques

Cette catégorie s'adresse aux prestataires proposant une activité de loisirs (randonnée pédestre, tourisme fluvial, activités équestres, sports aériens, activités nautiques, sports mécaniques, golf...) et qui ont su porter une attention particulière à la qualité de l'accueil, de l'équipement ou de l'encadrement.

L'opération concernée doit être en cours d'activité depuis deux saisons minimum.

③ Hébergements touristiques et restauration

Cette catégorie concerne les hébergements (hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse, meublés touristique...) et les restaurants, classés en préfecture, qui ont mis en place une politique d'accueil et de services adaptée à leur clientèle.

L'opération concernée doit être en cours d'activité depuis deux saisons minimum.

④ Animations touristiques

Cette catégorie d'adresse aux associations, Offices de Tourisme, collectivités locales ou tout autre organisme ayant mis en œuvre une animation de nature durable.

L'opération concernée doit être en cours d'activité depuis deux saisons minimum.

⑤ Prix spécial du jury

Cette catégorie concerne toute personne ou structure venant de lancer au minimum au 1^{er} août 2011, une action ou une animation innovante

Article 4 : Réserve

Le concours est organisé tous les deux ans.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule catégorie. Le Comité Départemental de Tourisme se réserve le droit de changer les dossiers de candidature de catégorie, si l'une d'entre elles est mieux adaptée à la nature de l'opération.

Article 5 : Dossier

Les candidats doivent, pour participer au concours, remplir le dossier de candidature qu'ils pourront télécharger sur le site www.tourismeloiret.com ou retirer au :

Comité Départemental de Tourisme
8, rue d'Escures - 45000 ORLEANS

Il leur appartient de fournir toute pièce au jury permettant la mise en valeur de leur action (dépliant, photos, vidéo, site Internet...).